

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

MATÉRIEL ROULANT DES
SERVICES NATIONAUX DE
TRANSPORT
CONVENTIONNÉS



PROGRAMME 786

MATÉRIEL ROULANT DES SERVICES NATIONAUX DE TRANSPORT CONVENTIONNÉS

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	4
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits	8
Justification au premier euro	11

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Marc PAPINUTTI

Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer

Responsable du programme n° 786 : Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Le présent programme (n° 786) a vocation à couvrir le financement de la part de la compensation liée à la contribution de l'État aux investissements relatifs à la maintenance et à la rénovation du matériel roulant existant.

Il retrace plus précisément en dépenses :

- la part de la compensation nécessaire pour couvrir les dotations pour amortissements et frais financiers relatifs au programme pluriannuel industriel concernant le matériel roulant existant qui est mis en œuvre pendant la convention. Aux termes de l'article 5.2.3.2. de la convention TET, un programme d'investissement prévoit les opérations nécessaires à la révision, à la rénovation, à la transformation et à la modernisation des matériels roulants. Ces opérations sont destinées à prolonger la durée de vie des équipements et permettre leur maintien en exploitation dans le respect des règles de sécurité, et, pour certaines d'entre elles, à améliorer le confort pour les voyageurs ;

- les dotations pour amortissements et frais financiers des investissements qui ont été réalisés avant l'entrée en vigueur de la convention mais qui n'ont pas encore été amortis.

Le financement des opérations de renouvellement du matériel roulant des lignes TET (reprises par les régions ou dont l'État demeure autorité organisatrice) mentionnées dans la présentation stratégique du programme n° 785 est quant à lui assuré par l'État via l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) pour un engagement de 3,5 Md€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer l'utilisation du matériel roulant

INDICATEUR 1.1

Contribution au matériel roulant rapportée aux véhicules-kilomètres

INDICATEUR 1.2

Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant (du point de vue de l'utilisateur)

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Améliorer l'utilisation du matériel roulant

INDICATEUR 1.1

Contribution au matériel roulant rapportée aux véhicules-kilomètres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Contribution au matériel roulant rapportée aux véhicules-kilomètres	€/véhicules-km	3,41	3,8	3,4	Sans objet	3,6	4,1

Commentaires techniques

* ce indicateur ayant été supprimé dans le cadre du PAP 2020, aucune « prévision 2019 actualisée » n'a été calculée

La contribution au matériel roulant est la somme des amortissements et frais financiers liés au matériel roulant appartenant à l'exploitant et utilisés pour l'exécution du service. Elle est étroitement liée au programme d'investissement prévu conventionnellement.

Cette contribution pour les différents exercices conventionnels est rapportée à l'offre réalisée, exprimée en trains-kilomètres.

Cet indicateur est calculé pour une année courante à partir du montant financier affecté au programme 786. Or cette répartition est effectuée lors de l'été N-1, sur la base des informations disponibles à cette date. Par ailleurs, la trajectoire financière de la convention TET 2016-2020 résulte d'un équilibre pluriannuel négocié entre l'État et l'exploitant. Dès lors, les contributions au matériel roulant versées chaque année à l'exploitant, et par conséquent le présent indicateur, ne sont pas entièrement représentatifs de l'évolution des dépenses de matériel roulant. Le montant réel de la part de la contribution affectée au matériel roulant peut ainsi différer des prévisions effectuées.

Source des données :

Les trains-kilomètres utilisés pour le calcul des indicateurs « réalisés » 2017, 2018 et 2019, ainsi que pour la cible 2020, sont déterminés :

- pour les exercices 2017 et 2018, à partir des décomptes définitifs de l'offre réalisée produits par SNCF Mobilités ;
- pour l'exercice 2019, à partir du décompte provisoire de l'offre réalisée produit par SNCF Mobilités à fin décembre 2019 ;
- pour l'exercice 2020, à partir de travaux de projection réalisés par l'État et SNCF Mobilités à l'été 2017.

Les contributions au matériel roulant correspondent, pour les années 2017, 2018 et 2019, aux montants affectés en LFI au programme 786 (le cas échéant, ajustés suite à la LFR) Pour la cible 2020, la contribution au matériel roulant a été estimée lors des travaux de projection financière menés en 2017.

INDICATEUR 1.2

Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant (du point de vue de l'utilisateur)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant	%	0,38	0,56	0,31	Sans objet	0,49 (provisoire)	0,3

Commentaires techniques

* ce indicateur a été supprimé le cadre du PAP 2020 : aucune « prévision 2019 actualisée » n'a ainsi été calculée dans le cadre du RAP 2019

Cet indicateur (le nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant exprimé en pourcentage) est calculé pour une année en faisant le rapport du nombre de trains supprimés du fait d'une défaillance de matériel roulant avec le nombre total de trains ayant circulé sur l'année.

Source des données :

Les valeurs de l'indicateur pour les années 2017, 2018 et 2019 ont été établies à partir de données réelles transmises par SNCF Mobilités. La cible fixée pour l'année 2020 est un objectif fixé par l'État dans le cadre du PAP 2018.

ANALYSE DES RÉSULTATS**1.1 Contribution au matériel roulant rapportée aux véhicules-kilomètres**

Du point de vue de l'efficacité de la gestion, la performance est évaluée par l'indicateur « contribution au matériel roulant rapportée aux véhicules-kilomètres » (indicateur 1.1). Cet indicateur a pour finalité d'évaluer les efforts financiers publics déployés pour assurer la bonne disponibilité du matériel roulant nécessaire à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire au regard des travaux de maintenance et de régénération réalisés.

Pour l'année 2019, sur la base du nombre de trains-kilomètres transmis par SNCF Mobilités en première évaluation, la contribution au matériel roulant rapportée aux trains-kilomètres est estimée à 3,6 €/trains-km, contre 3,8 €/trains-km en 2018 (la valeur provisoire de 3,9 €/trains-km indiquée dans le RAP 2018 est mise à jour dans le cadre du présent rapport suite à la transmission du décompte définitif de l'offre).

Cette légère hausse de l'indicateur par rapport à la prévision initiale faite dans le cadre du PAP 2019 (3,4 €/trains-km) s'explique par la diminution globale de l'offre liée principalement au mouvement social mené au sein de SNCF Mobilités en décembre 2019 (moins de 30 % du plan de transport théorique réalisé sur ce mois).

Comme pour l'indicateur 1.1 du programme 785, la comparaison avec les résultats de l'année 2018 est également peu pertinente compte tenu du mouvement social mené au sein de SNCF Mobilités au deuxième trimestre 2018 qui a sensiblement impacté le plan de transport de cet exercice et donc la valeur de cet indicateur.

La valeur de cet indicateur sera définitivement établie avec les éléments qui seront communiqués par SNCF Mobilités à l'autorité organisatrice dans le cadre de son rapport annuel d'activité pour l'année 2019 qui doit être transmis au plus tard le 31 mai 2020.

1.2 Nombre de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant (du point de vue de l'utilisateur)

L'indicateur relatif au nombre de trains supprimés du fait d'une cause matériel roulant (indicateur 1.2) permet d'évaluer, du point de vue de l'utilisateur, l'amélioration de la qualité du service apportée par la régénération du matériel roulant, laquelle est financée par la convention d'exploitation des trains d'équilibre du territoire. Les défaillances de matériel roulant sont la première cause de suppression de trains, mettant ainsi en exergue la moyenne d'âge élevée des matériels roulants nécessaires à l'exploitation des trains d'équilibre du territoire et leur fragilité qui en découle. Le programme d'investissement engagé a notamment pour but de réduire leur nombre.

Sur la base des éléments transmis par SNCF Mobilités, l'indicateur du nombre de trains supprimés du fait d'une défaillance du matériel roulant (indicateur 1.2) s'établit à 0,49 % pour l'année 2019. Ce nombre est en donc en très légère baisse par rapport à 2018 (0,56 %) mais reste non négligeable, essentiellement du fait :

- de problèmes de matériel roulant particulièrement importants majoritairement sur les lignes normandes (Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Rouen-Le-Havre notamment qui constituent 60 % des suppressions pour cause de matériel roulant de l'ensemble des lignes TET) du fait des intempéries qui ont de nouveau touché la Normandie de façon non négligeable (en mai, juin et plus particulièrement octobre), et qui ont limité la disponibilité du matériel roulant de ces lignes ;

- le vieillissement du matériel roulant sur l'ensemble du périmètre TET dont la moyenne d'âge déjà très élevée (en particulier sur la ligne Bordeaux-Toulouse-Marseille, les lignes de nuit et également les lignes normandes) : la mise en service du nouveau matériel roulant sur les lignes Nantes-Bordeaux et Nantes-Lyon, intervenue progressivement au cours de l'année 2017, ainsi que sur la ligne Toulouse-Hendaye au cours de l'année 2019, permet d'obtenir un nombre très faible de suppressions à cause du matériel roulant sur ces lignes (0,2 à 0,3 % suivant la ligne).

Du fait des éléments expliqués ci-dessus, la part de trains supprimés à cause du matériel roulant mesurée sur l'année 2019 est supérieure aux prévisions établies lors du PAP 2019 (0,31%).

Le pourcentage de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant pour chacune des lignes du périmètre conventionné au 1^{er} janvier 2019 est précisé dans le tableau ci-après :

Pourcentage de trains supprimés à cause d'une défaillance du matériel roulant pour l'année 2019 (en %)

Lignes structurantes	PARIS - LIMOGES - TOULOUSE	0,3%
	PARIS - CLERMONT-FERRAND	0,2%
	BORDEAUX - MARSEILLE	0,5%
Lignes d'aménagement du territoire	NANTES - BORDEAUX	0,3%
	NANTES - LYON	0,3%
	TOULOUSE-HENDAYE	0,2%
	CLERMONT - BEZIERS (AUBRAC)	0,9%
	CLERMONT - LYON	0,0%
Lignes reprises par la région Normandie au 01/01/2020	PARIS - CAEN - CHERBOURG / TROUVILLE-DEAUVILLE	0,7%
	PARIS - ROUEN - LE HAVRE	0,6%
	PARIS - GRANVILLE	0,1%
	CAEN - LE MANS - TOURS	0,2%
Lignes de nuit	PARIS - TOULOUSE - CERBERE / RODEZ - ALBI / LATOUR DE CAROL	1,4%
	PARIS - BRIANÇON	0,7%

Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 786 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	73 000 000 73 000 000	73 000 000 ■
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			■
Total des AE prévues en LFI	73 000 000	73 000 000	73 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			■
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			■
Total des AE ouvertes	73 000 000	73 000 000	■
Total des AE consommées	73 000 000	73 000 000	■

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> Consommation 2019			
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	73 000 000 73 000 000	73 000 000 73 000 000	73 000 000 ■
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			■
Total des CP prévus en LFI	73 000 000	73 000 000	73 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			■
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP			■
Total des CP ouverts	73 000 000	73 000 000	■
Total des CP consommés	73 000 000	73 000 000	■

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	81 300 000 162 600 000	81 300 000	81 300 000 162 600 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			
Total des AE prévues en LFI	81 300 000	81 300 000	81 300 000
Total des AE consommées	162 600 000		162 600 000

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés	81 300 000 162 600 000	81 300 000	81 300 000 162 600 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés			
Total des CP prévus en LFI	81 300 000	81 300 000	81 300 000
Total des CP consommés	162 600 000		162 600 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	162 600 000	73 000 000	73 000 000	162 600 000	73 000 000	73 000 000
Transferts aux entreprises	162 600 000	73 000 000	73 000 000	162 600 000	73 000 000	73 000 000
Total hors FdC et AdP		73 000 000			73 000 000	
Total*	162 600 000	73 000 000	73 000 000	162 600 000	73 000 000	73 000 000

* y.c. FdC et AdP

Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 786 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés		73 000 000 73 000 000	73 000 000 73 000 000		73 000 000 73 000 000	73 000 000 73 000 000
02 – Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés						
Total des crédits prévus en LFI *		73 000 000	73 000 000		73 000 000	73 000 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP						
Total des crédits ouverts		73 000 000	73 000 000		73 000 000	73 000 000
Total des crédits consommés		73 000 000	73 000 000		73 000 000	73 000 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	73 000 000	73 000 000	0	73 000 000	73 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	73 000 000	73 000 000	0	73 000 000	73 000 000

Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 786 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 73 000 000	CP ouverts en 2019 * (P1) 73 000 000
AE engagées en 2019 (E2) 73 000 000	CP consommés en 2019 (P2) 73 000 000
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 73 000 000

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 0
	AE engagées en 2019 (E2) 73 000 000	-	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 73 000 000	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 0
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 0
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 786 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 01**Contribution au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		73 000 000	73 000 000		73 000 000	73 000 000
Crédits de paiement		73 000 000	73 000 000		73 000 000	73 000 000

La présente action a vocation à couvrir le financement de la part de la compensation relative à la contribution de l'État aux investissements relatifs à la maintenance de régénération du matériel roulant existant. Elle retrace plus précisément en dépenses la part de la compensation nécessaire pour couvrir les dotations pour amortissements et frais financiers relatifs au matériel roulant existant.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	73 000 000	73 000 000	73 000 000	73 000 000
Transferts aux entreprises	73 000 000	73 000 000	73 000 000	73 000 000
Total	73 000 000	73 000 000	73 000 000	73 000 000

Action 02**Frais d'enquêtes, d'études et de conseil relatifs au matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Matériel roulant des services nationaux de transport conventionnés

Programme n° 786 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO